

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE SAINT JEAN LE THOMAS
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 04 décembre 2025**

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. Alain BACHELIER, M. Thomas HELLEUX, M. Dominique GONTHIER, M. Tancrède LEROY,

Mme Valérie ROLLO, Mme Catherine PETIT

Absents excusés : M. Frédéric RENAULT, M. Christian MUGNIER, Christiane CHAMBON-CLAPIN

Secrétaire de séance : Thomas HELLEUX

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

Séance ouverte à 19.00

2025/12/04-45 DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNAL

Une demande de modification comptable du trésor nécessite une demande de modification budgétaire au budget communal :

Diminution de crédits au compte 2131/21 2 000 €

Augmentation de crédits au compte 203/20 2 000 €

Le total de la section investissement reste inchangé.

Voté à l'unanimité des membres présents.

2025/12/04-46 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE 2025 CAMPING

Une demande de modification comptable du trésor nécessite une demande de modification budgétaire au budget communal :

Diminution de crédits au compte 706/70 de recettes de fonctionnement 26 000 €

Augmentation de crédits au compte 011/6061 de dépenses de fonctionnement 26 000 €

Le total de la section fonctionnement reste inchangé.

Voté à l'unanimité des membres présents.

2025/12/04-47 VENTE DE DEUX PARCELLES APPARTENANT A LA COMMUNE

La proposition d'achat pour les deux parcelles cadastrées section AH 74 LIEUT DIT LE CIMETIERE A SAINT JEAN LE THOMAS pour une superficie de 6 810 m² **acquisition de 10 m²** et la parcelle AH 161 Route d'Avranches à SAINT JEAN LE THOMAS pour une superficie de 3 396 m², acquisition par le conseil départemental **de 250 m²**. Cette vente interviendra aux charges et conditions ordinaires et de droit en matière de cessions amiables consenties dans les conditions du droit commun, **moyennant un euro symbolique** avec dispense du paiement du montant du prix. **Voté à l'unanimité des membres présents.**

2025/12/04-48 – RESTAURATION DU VERSANT SUD DE L'EGLISE SAINT JEAN BAPTISTE

Rapport d'analyses des offres :

La consultation a eu lieu selon le principe de la procédure restreinte.

Le rapport indique comptabiliser 2 offres recevables pour le lot 1 Couverture.

Deux entreprises ont répondu :

Entreprise LEMOUESSU	67 303.53 € HT
	80 764.23 € TTC
Société Falaisienne de couverture	67 173.42 € HT
	80 608.11 € TTC

Partant de l'analyse, l'architecte propose au maître d'ouvrage de retenir l'entreprise LOT 1 COUVERTURE Société Falaisienne de Couverture. Nous préconisons ainsi de prendre la variante avec la CUPA 5 MH9 afin de se rapprocher le plus possible des ardoises mises en place lors de la précédente restauration et de prendre l'option des passe-barres en plomb.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir le devis l'entreprise Société Falaisienne de couverture 67 173.42 € HT soit 80 608.11 € TTC.

Voté à l'unanimité des membres présents

2025/12/04-49– AIDE POUR VOYAGE LINGUISTIQUE COLLEGE ANATOLE France SARTILLY BAIE BOCAGE

Du 16 au 19 mars 2026 un voyage linguistique est organisé à ROME pour les collégiens de Sartilly Baie Bocage.

Le coût de ce voyage est d'un montant de 660 € par famille.

Après demande d'une famille d'une aide financière pour pouvoir financer ce voyage :

Le conseil municipal décide d'accompagner par une aide financière de 150 € cette élève.

Voté 5 pour, 1 contre

2025/12/04-50 RH-AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LE POSTE D'AGENT DE RESTAURATION DE LA CANTINE

Suite à des besoins de ménage dans l'école, le syndicat scolaire a demandé que l'agent de restauration, participe au nettoyage des carreaux. Une augmentation de la durée hebdomadaire sera effectuée à compter du 1^{er} décembre 2025 soit 21h30/35 au lieu de 20h/35h. **Le conseil municipal accepte l'augmentation de la durée hebdomadaire à 21h30/35h à compter du 1^{er} décembre, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant pour cet agent. Ces frais seront à la charge du syndicat scolaire.**

Le conseil municipal reporte le sujet concernant la proposition de reprise en location de la parcelle hébergeant un pylône télécom.

La séance est levée à 20.05